

RÈGLEMENT 487 (2021)

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET
D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NO 487-U AFIN D'AJOUTER LA ZONE H-572**



Carignan

I. Résumé du règlement 487 (2021)

La zone H-572 devrait se retrouver dans les zones où le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale s'applique, en concordance avec la grille des usages et normes de la grille.

En conséquence, le règlement no 487-U est modifié à l'article 36 intitulé *Zones visées*, par l'ajout de la zone H-572.



Carignan

QUESTIONS

